

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

## Nº18

Date de Publication
4 MARS 2022

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

4 MARS 2022

Date de la convocation

24 février 2022

Présents:

Mmes GOBET, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIERE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme FIGARELLA à M. BOYER
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme le Maire
Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT
Mme LOVERA à M. MACHERAS DE MONTILLET
Mme MATEO à M. DENONFOUX
Mme VEILEX à Mme LAFAYSSE
M. DE SOUSA à M. MORTELETTE

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire

<u>Objet</u> : Personnel communal. Service Sécurité publique. Création de deux emplois.

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face à la mutation de deux agents, il convient pour le bon fonctionnement du service de recruter deux ASVP-vidéo protection et de créer les emplois permanents correspondants, à temps complet, dont les missions sont les suivantes :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes sur la commune à l'aide des dispositifs mis à sa disposition
- Exploiter les différents outils à la perfection
- Veille opérationnelle, maintenance et exploitation du système de vidéo protection, alarmes et téléassistance
- Gestion des appels téléphoniques et déclenchements des patrouilles Police Municipale et renforts si besoin
- Rendre compte à son supérieur hiérarchique de tout événement
- Mettre à jour le tableau des effectifs du jour

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20220303-DE-2022-18-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022 Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création des deux postes telles que mentionnées ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 3 mars 2022.

Le Maire Danielle MILON